

Vidéo-surveillons les élu.es !

Tour d'horizon des caméras en Occitanie et des moyens de s'y opposer.

Par Loïc Santiago.

Une version différente de ce texte est parue dans *L'Empaillé* n.5, en kiosque dans toute l'Occitanie ou sur lempaille.fr.
Dossier complet « Vidéo-surveillons les élu.es ! » sur le site du collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels www.ccaves.org

« Je trouve que le monde dans lequel on est, est déjà pourrit, et genre juste là cela le rend encore plus naze, et du coup genre juste je veux pas ». Camille, Foix

« Dans la rue, un groupe de jeunes réagit à la présence des caméras installées dans la commune depuis plus de deux ans. « On ne se sent pas en sécurité avec les caméras. On se sent plus surveillés qu'autre chose », déplore Clarisse. « À la place, ils feraient bien d'investir dans des équipements pour les jeunes », ajoute Mathéo ».¹

« Le haut-parleur (associé à des caméras) enlève tout le rapport humain et pédagogique que la police municipale devrait avoir », déplore une internaute. « Et pourquoi pas des grilles tout autour de la ville aussi ? J'hallucine (...) « Je sais bien que cela peut laisser une drôle d'impression, reprend le maire de Lunel, Pierre Soujol. (...) **Il y a des moyens technologiques, on les utilise. Ces solutions, je m'en passerais bien. Mais on ne sait plus comment faire.** » » (Lunel)²

« On n'a plus aucune liberté, on est carrément sans arrêt épiés. Je plains les générations à venir." » (Perle à Nîmes)³

« À la sortie de la maison de quartier, Khalice, du haut des 16 ans, réagit vivement : « On se sent surveillés ! Et pourquoi des caméras pour voir des gosses ? », s'exclame-t-il en désignant un autre appareil au-dessus d'un terrain de jeu, le City-Park, derrière le centre commercial.»⁴

« Si on a un truc à nous dire, que l'on vienne nous le dire directement mais on n'a pas à se faire interpeller par une boîte. C'est assez humiliant » dénoncent des habitants de Béziers sur France 3.⁵

Anne-Sophie Simpère d'Amnesty International « dénonce le recours extensif aux caméras de surveillance : "On sait que le fait d'être filmé dans les manifestations peut avoir un effet dissuasif sur le droit de manifester (...) Il y a des gens qui peuvent ne pas vouloir aller manifester parce qu'ils craindront, à juste titre ou pas, d'être fichés." (...) l'usage de vidéosurveillance et les amendes dressées à Millau sont le signe d'une "logique répressive". " L'Etat aborde la manifestation comme si c'était un désordre à contenir absolument, estime-t-elle. Alors que l'Etat devrait aussi l'aborder comme un lieu où les citoyens expriment des droits. L'Etat est garant de la protection et de la facilitation de l'exercice de ce droit. "»⁶

Jean-Michel Baylet historien de haut vol, magnat de presse et maire de Valence d'Agen a une vision toute particulière de la Révolution: « Je ne peux pas supporter qu'on laisse à l'extrême droite le champ libre sur ces questions. Dès la Constituante en 1790, les députés de l'époque ont affirmé que la République devait à ses enfants l'ordre et la sécurité et, que je sache, Danton, Robespierre, Saint-Just et consorts n'étaient pas des gens d'extrême droite. L'ordre public est un enjeu de tranquillité et de bien vivre ensemble⁷

1 <https://sciences-critiques.fr/la-videosurveillance-investit-les-campagnes-dans-lindifference-generale/>

2 <https://www.20minutes.fr/societe/3040471-20210512-lunel-cameras-videosurveillance-parlantes-grondent-habitants-indelicats>

3 <https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-cri-d-alerte-de-la-ligue-des-droits-de-l-homme-contre-les-cameras-video-1560274030>

4 <https://www.ladepeche.fr/article/2010/09/10/903655-les-cameras-de-surveillance-se-multiplient-dans-l-ouest-toulousain.html>

5 <https://www.youtube.com/watch?v=IPUGQhrkDEs>

6 https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/enquete-video-des-manifestants-ont-ils-ete-verbalises-sur-la-seule-base-d-images-de-videosurveillance-a-millau_4663323.html

7 <https://www.ladepeche.fr/2022/02/24/jean-michel-baylet-notre-ambition-est-immense-10130602.php>

« Sécurité » remplace fallacieusement la seule notion existant en 1789, celle de « sûreté ».
« Le droit à la « sûreté » consacré par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, et défini en son article 7, est à l'antipode du droit à la sécurité tel qu'entendu dans le slogan démagogique en vogue. Il est en effet conçu comme une garantie individuelle de tout citoyen contre l'arbitraire de l'État »⁸

« Et vous législateurs, souvenez-vous que vous n'êtes pas les représentants d'une caste privilégiée mais ceux du peuple français. N'oubliez pas que la source de l'ordre c'est la justice et que le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le bonheur des citoyens » (Robespierre Séance du 2 décembre 1792. Discours sur les subsistances)

Noé Le Blanc⁹ : « La vidéosurveillance est ainsi cet objet merveilleux qui s'il ne marche pas (dissuasion), fonctionne quand même (détection). Son efficacité se mesure d'ailleurs soit à une baisse du chiffre des faits constatés (dissuasion), soit à une hausse du même chiffre (détection). Autrement dit, il s'agit d'une technologie infaillible. Pourtant, dissuasion et détection sont des procédés plus contradictoires que complémentaires. La première opération suppose ainsi de signaler les caméras, tandis que la deuxième suppose de les dissimuler. Il est donc difficile d'espérer qu'un outil unique puisse se montrer également capable de remplir ces deux objectifs. Chercher à poursuivre les deux en même temps garantit même de n'en atteindre aucun. Bref, le fait d'assigner ces deux opérations aux caméras ne garantit leur infaillibilité imaginaire qu'au prix d'une confusion réelle ».

La Smart City « transforme l'urbanité toute entière pour en faire une vaste entreprise de surveillance. Une surveillance macroscopique d'abord, dédiée à un pilotage serré et en temps réel des flux de population et de marchandises, à une gestion centralisée depuis un centre de commandement hyperconnecté. Puis, une surveillance rapprochée des individus et des groupes : dès que des comportements « suspects » sont détectés, les appareils répressifs pourront fondre sur eux, « préempter la menace » et réprimer la moindre petite infraction à l'ordre public. Ou à l'inverse récompenser les citoyens jugés vertueux.

Sauf qu'il suffit de regarder dans le miroir que nous tendent l'histoire ou d'autres régions du monde pour savoir à quoi la Technopolice nous conduit : renforcement des formes de discrimination et de ségrégation, musellement des mouvements sociaux et dépolitisation de l'espace public, automatisation de la police et du déni de justice, déshumanisation toujours plus poussée des rapports sociaux. Tout cela et plus encore, au prix d'un gigantesque gâchis financier et écologique qui ne servira qu'à conforter le pouvoir des marchands de peur, et à maquiller le plus longtemps possible l'ineptie de leurs politiques.

Les technocrates misent donc sur le Plan et la Machine pour réguler nos villes et nos vies. En lieu et place de la polis entendue comme cité démocratique, comme espace pluraliste, lieu de déambulation, de rencontres imprévisibles et de confrontation à l'altérité, ils mettent la ville sous coupe réglée. La technopolice ressemble à un gigantesque tube à essai dans lequel les formes les plus avancées du contrôle social pourront être mises au point.

Contre cette dystopie que préparent ceux qui prétendent nous gouverner, nous appelons à une résistance systématique ».

(Manifeste du collectif Technopolice¹⁰)

⁸ <https://www.cairn.info/revue-deliberee-2018-1-page-86.htm>

⁹ <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2010-2-page-32.htm>

¹⁰ <https://technopolice.fr/presentation/>

De Toulouse à Rennes-les-Bains, la vidéosurveillance déferle dans chacun de nos espaces. Les maires se justifient par des discours qui étaient autrefois réservés à l'extrême droite. Dès lors, l'opposition aux caméras est-elle un combat perdu d'avance ?

Tour d'un horizon qui se referme et de quelques éclaircies.

p.6 Résistances

p.7 Répression politique à Millau

p.8 «Ce n'est pas de l'incivilité, c'est du sabotage »

p.10 Mouchards volants

p.11 « Filmer pour mieux diviser. Diviser pour mieux filmer ». Entretiens avec le collectif de Marcillac-Vallon contre les caméras.

p.17 Études et réflexions sur les caméras

p.22 Rien à cacher, rien à dire, rien à vivre ?

p.23 Occitanie : tournée du banquet sécuritaire

Neuf heures du matin, standard de la préfecture du Tarn : « tapez 1 pour les titres de séjour... tapez 4 pour les démarches concernant les armes à feu, tapez 5 pour les démarches concernant les dossiers de médailles » C'est bien la première fois que j'entends ces choix ! Impossible d'avoir quelqu'un, je vais dans le Gard : « Bonjour je souhaiterais savoir combien de communes ont des caméras ». Une dame un peu gênée : « Ah je sais pas si j'ai le droit de vous donner les chiffres, appelez le service communication ». Le « responsable du service de la communication interministérielle du cabinet de la préfecture » décroche et répète à haute voix mes demandes tout en les notant : « Pour quel journal ? Vous l'écrivez comment ? ». Sur treize préfectures contactées, seules deux répondront.

Je glane méthodiquement les traces de ces mouchards dans la presse de Baylet. Étonnamment, je m'aperçois que la majorité des communes n'ont pas de système de vidéosurveillance, il est donc encore temps de s'y opposer. En Aveyron, 13 communes seraient concernées sur les 285 du département. En Ariège, 27 communes sur les 327 déclarent avoir ces dispositifs. Le Lot compte 171 caméras dans 7 communes sur 313. En Lozère, 16 communes sur 152 vont être équipées. Certains départements sont plus touchés : dans l'Aude, entre 450 et 650 caméras sont présentes dans 73 communes sur les 433 que compte le département. La préfecture du Gard me donne le chiffre de 1450 caméras dans 70 communes des 351 existantes, et celle des Hautes Pyrénées comptabilise 275 caméras dans 25 communes sur 469.

Sans surprise, un classement de *La Gazette des communes* nous apprend que les départements ayant voté Le Pen en 2017 sont les plus dotés en caméras. Après les Bouches-du-Rhône (1ère place), on trouve donc l'Hérault en 7ème position et le Gard en 13ème position. Néanmoins, des mairies de « gauche » ont depuis longtemps viré casaque.

**« La sécurité, ce n'est pas de droite ou de gauche.
C'est la première des libertés. »**

Emmanuel Macron, 19 février 2017

Ce refrain d'extrême droite trouve de l'écho chez le magnat de presse J-M Baylet, maire de Valence d'Agen, qui justifie ainsi ses 30 caméras. Selon lui, il est insupportable « qu'on laisse à l'extrême-droite le champ libre sur ces questions. Dès la Constituante en 1790, les députés de l'époque ont affirmé que la République devait à ses enfants l'ordre et la sécurité et, que je sache, Danton, Robespierre, Saint-Just et consorts n'étaient pas des gens d'extrême-droite. »¹¹

Cet argument est battu en brèche par l'ancienne juge Anne-laure Madraud, puisqu'en 1789 on ne parle pas de sécurité mais de « sûreté ». D'après elle, « le droit à la « sûreté » consacré par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est à l'antipode du droit à la sécurité tel qu'entendu dans le slogan

¹¹ *La Dépêche*, 24/02/22.

démagogique en vogue. Il est en effet conçu comme une garantie individuelle de tout citoyen contre l'arbitraire de l'État »¹². Baylet est aussi objectif en histoire que dans sa presse ! Ad nauseam, le maire Jean-Marc Vayssouze, le maire de Cahors fait tout de même dans le plagiat « *La sécurité constitue la première des libertés* »¹³. Écoutons aussi cette « salade niçoise » : « *je suis un héritier de la révolution de 1789, celle des droits de l'homme et du citoyen, qui consacre la sécurité comme la première des libertés* » nous raconte l'humaniste Christian Estrosi, maire de Nice.¹⁴

Résistances

Heureusement certain.es résistent à ce matraquage sécuritaire. Dans le Tarn, Carmaux a tenu jusqu'à son changement de majorité en 2021 : « *Je ne veux aucune caméra qui surveille en permanence mes concitoyens. Le dossier est clos. On vit très bien sans* », déclarait l'ancien maire Alain Espié. À Argelliers dans l'Hérault, un référendum a suspendu le projet. A Muret, dans la périphérie de Toulouse le maire André Mandement refuse d'en installer 30 de plus déclare que « *les caméras ne règlent pas le problème de la délinquance. Les lieux de trafic à Muret, comme ailleurs, le sont sous les caméras. Ce qui devrait modérer l'enthousiasme des partisans de la généralisation de la vidéo-protection* »¹⁵.

À Auch dans le Gers, un collectif d'une cinquantaine de personnes s'est formé en février 2021. Déguisés en vigiles et armés de caméras, les manifestant.es entendaient faire une haie d'honneur aux conseillers. A Perpignan et Toulouse des opposant.es ont mis en place des cartes collaboratives afin de recenser les centaines de caméras installées dans leur ville.

A Foix, le maire « *militant de la liberté depuis bien longtemps* »,¹⁶ souhaite installer 10 caméras dont certaines mouvantes pour « les cacas de chiens, les poubelles ». Dans son précédent mandat il fut contre. Pourquoi un tel revirement ? Est-ce en vue de l'accueil d'épreuves de canoë des Jeux Olympiques ? Est-ce parce que la gauche ariégeoise se fait plus présente depuis 5 années dans cette préfecture de 10 000 habitants ? Y a-t-il eu un échange de bon procédé entre l'obtention de subventions de l'État pour réhabiliter le centre-ville et la pose de caméras ? Le maire se montre inquiet par la montée du FN : « *C'est une inquiétude (...) Face à cela, je n'ai pas de solution miracle. Il faut continuer à expliquer les choses, aller au bout de nos idées et de l'exemplarité. Mais on ne peut pas traiter l'aigreur de façon rationnelle. Les électeurs sont aussi responsables face à leur conscience* ». Un pompier-pyromane auquel le collectif de Marcillac-Vallon répondrait que les caméras : « *sont l'un des marqueurs de la droitisation de notre société, dans les*

12 « *La sécurité est la première des libertés : pour en finir avec une antienne réactionnaire* », Animatrice de la Revue *Délibérée*, l'autrice a démissionné en 2021 de la magistrature.

13 https://actu.fr/occitanie/cahors_46042/26-cameras-vont-etre-installees-en-ville_4117515.html

14 le 23 septembre 2013 sur France 2.

15 <https://www.lejournalatoulousain.fr/societe/muret-bras-de-fer-entre-une-deputee-et-le-maire-sur-linstallation-de-la-video-protection-135340/#:~:text=%C2%AB%20Les%20lieux%20de%20trafic%20%C3%A0,particulier%20dans%20le%20centre%20Dville.>

16 <https://www.ladepeche.fr/2021/05/20/cameras-de-surveillance-a-foix-le-projet-suscite-de-fortes-oppositions-9556847.php>

politiques mises en œuvre comme dans les discours. A force de miser sur la peur, la sécurité, l'individualisme et le repli sur soi, il ne faut pas s'étonner que l'extrême droite pointe à 35% dans les sondages. Jamais nous ne nous résoudrons à cette évolution politique et sociale, et c'est de toutes nos forces que nous continuerons de porter des valeurs de solidarité, d'entraide et de vivre ensemble. Notre opposition à ces caméras inutiles et dangereuses va dans ce sens : pour un village vivant, où l'on peut encore déposer son enfant de quatre ans à l'école sans être vidéo-surveillé »¹⁷. Une habitante de Foix témoigne dans la presse « Est-ce qu'ici on a besoin de caméras ? Cette méfiance de l'autre, ça devient très grave quand même ! Moi, je ne me sens pas agressée », assure Monique. Et elle n'est pas la seule à se promener sereine dans les rues de la ville »¹⁸.

Lors d'une rencontre avec le collectif d'opposants, George me confie qu'il a « l'impression qu'aujourd'hui tu passes pour un bouffon si t'es une préfecture sans vidéosurveillance. C'est un truc aussi idiot que ça qui se joue (...) je trouve que Foix est une ville vachement populaire, le centre-ville il y a les immeubles qui sont pas refaits cela joue vachement, du coup cela fait qu'il y a plein de gens qui sortent dans la rue, y a des places elles sont tout le temps occupées H-24 par des gens qui zonent, boivent des coups, tchatchent entre eux... y a un côté très populaire dans le centre-ville alors qu'il est très touristique et tout et tout.»

Pour sa part, Camille s'étonne que « pour un si petit endroit [les flics] sont tout le temps en train de rôder. Cela peut donner l'impression qu'il y a des trucs qui se passent (...) En fait c'est juste de la thune qui est dépensée, et en fait on pense plus le social, on pense plus l'humain, on pense qu'au travers de la machine. On sait plus faire lien, c'est abusé, on sait plus parler entre nous, on réfléchit qu'en termes de répression, de punition». Le collectif s'active avec des tractages, des collages, une présence massive en conseil municipal et une pétition signée par plus d'habitant.es que le nombre d'électeurs du maire.

Vidéo-répression à Millau

Les élu.es le chantonnent la bouche en cœur : la vidéosurveillance a pour seul but de s'attaquer « aux incivilités » et n'a pas vocation à être utilisée à des fins de répression politique. Cette antienne ne résiste pas aux faits. Après deux manifestations pour la défense des services publics à Millau en mai 2020, 40 personnes reçoivent des amendes à distance. Le commandant de police confirme que « la vidéoprotection est un des moyens que nous avons utilisé pour procéder à l'identification de ces personnes ». L'officier du ministère public refuse de prendre en compte la contestation des amendes, provoquant des saisies sur compte jusqu'à 1000 euros, lançant ainsi une guérilla judiciaire. Benoît des « Amendés de mai » m'explique que « c'est quand même assez fou dans notre société que des accusés

¹⁷ <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/24novcommuniqu-pour-la-plainte.pdf>

¹⁸ <https://www.ladepeche.fr/2021/05/20/cameras-de-surveillance-a-foix-le-projet-suscite-de-fortes-oppositions-9556847.php>

soient obligés de demander pour passer au tribunal ! (...) Pour mon cas, je n'y étais pas à cette manif mais j'ai été verbalisé parce que j'ai été faire mon marché. Ils m'ont vu en même temps, parce que fatalement c'est des copains, je m'arrête pour dire bonjour, mais je manifestais pas ce jour là. Pour la première manif la vidéosurveillance à jouée car un des participants, dans le procès verbal, il est dit qu'il a été reconnu via la vidéosurveillance, mais pour minimiser l'implication de cette vidéo, ils disent que c'est des agents de police qui nous avaient reconnu sur le terrain. Sur le procès verbal, l'amende que l'on reçoit, on a tous la même heure, 20h07, c'est à dire que l'on est passé devant la caméra lorsque l'on est parti en cortège depuis le Mandarous (...) Il y'a des choses qui ont été dites dans les procès verbaux et qui sont inacceptables, on qualifie des gens qui manifestent dans la rue en disant qu'ils sont connus des services de police et d'ultra gauche. On a joint en photo la profession de foi de la liste d'Alternative Écologique et anticapitaliste qui n'avait rien à voir avec la manifestation. C'est à dire que même dans le procès verbal il y'a des gens qui se retrouvent en photo alors qu'ils étaient même pas dans la manifestation. En fait c'était plutôt un truc à charge politique. C'était vraiment pour trouver de la substance pour le dossier pour dire « attention c'est les dangereux ultra-gauchistes du sud Aveyron qui sont dans la rue » et en justifiant que dedans il y'a des gens qui étaient dans la liste Alternative Écologique et anticapitaliste aux municipales de Millau (...) ».

Daniel précise que dans le procès verbal un amendé est qualifié de « *personne connue de nos services pour être sur la liste Alternative Écologique et Anticapitaliste lors des élections municipales de mars 2020* ».

Les caméras ont donc servi pour fichier et sanctionner politiquement des manifestant.es. Le 24 mars 2022, Les Amendés de mai ont gagné leur procès à Millau !

« Ce n'est pas de l'incivilité, c'est du sabotage »

Contre ces dispositifs, certain.es emploient des méthodes plus radicales. À Toulouse, dans les quartiers des Izards, Bellefontaine et Reynerie, des caméras ont été vandalisées : « *Ce n'est pas de l'incivilité, c'est du sabotage* » nous dit Emilion Esnault, adjoint à la sécurité à la mairie de Toulouse. Alès, 167 caméras, en compte 20 de moins : « *Avant, on cassait, on démolissait en voiture ou on brûlait mais maintenant c'est pire, c'est à l'arme à feu* », déclare dépité le maire Max Roustan.

A Cers dans l'Hérault « *alors que les caméras devant être installées ne sont pas encore toutes en place, certaines personnes malveillantes ont détruit quelques caméras* »¹⁹

¹⁹ <https://www.midilibre.fr/2022/01/31/des-cameras-de-video-surveillance-saccagees-10078560.php>

Petit détour par Lyon où en 2021 « un groupe d'individus s'est attaqué au mas d'une caméra de vidéosurveillance en versant un liquide inflammable sur le boîtier de contrôle du dispositif. Ils ont ensuite mis le feu, ce qui a entraîné la propulsion de la trappe en métal qui recouvrait le boîtier. Cette dernière a atterri une dizaine de mètres plus loin »²⁰. Quelques semaines plus tôt « deux caméras de vidéosurveillance ont été détruites en quelques heures dans le 8e arrondissement de la ville. Le ou les auteurs ont visiblement utilisé des mortiers d'artifice pour parvenir à leurs fins »²¹

A Marseille en 2020 plusieurs dizaines de caméras ont été sabotées par le groupe « Marseille révoltée » : « Le tout sécuritaire tend à nous faire croire que nous serions assailli-es par des anonymes qui nous voudraient du mal. Au contraire les militant-es souhaitent un monde où l'on s'attelle à guérir une société malade du Capital et à prendre soin de chacun-e. (...) Ceux qui ont pris le pouvoir s'enrichissent en vendant la peur de l'Autre et les technologies qui vont avec. Ils assument de numériser encore un peu plus notre monde avec les conséquences écologiques qui en découlent. Ils utilisent la peur qu'ils créent dans la société pour justifier la surveillance et la répression de tous, et particulièrement de ceux qui se mobiliseraient contre leur vision du monde et pour un modèle réellement social et écologique. »²². A Brive-la-Gaillarde, été 2021 «le quartier de Tujac-Gaubre avait connu une série d'actes de vandalisme contre ces installations." Deux mâts renforcés de 12 mètres ainsi qu'un candélabre ont été abattus en moins de dix minutes. Précédemment, les installations électriques et les réseaux avaient été incendiés", a rappelé l'adjointe en charge de la sécurité, lors de sa présentation de délibération »²³.

Tenez-vous bien à Montbéliard des caméras sont détruites au tractopelle, le Raid interpelle les deux principaux suspects²⁴.

A Limoges 16 caméras ont été détruites²⁵ tout comme à Fréjus²⁶.

A Reims les caméras du quartier Wilson sont systématiquement détruites²⁷

A Oyonnax un poteau détruit à la disqueuse, une personne interpellée via son ADN.

À Quimper, les caméras installées au Braden détruites à coups de masse²⁸

A Villiers : à peine installées, une quinzaine de caméras de vidéosurveillance détruites «une dame livre sa vision des choses : « Si on légalisait le cannabis, on n'en serait pas là. » (...) Pour la cinquième fois depuis fin novembre à Sucy-en-Brie, un mât supportant une caméra de vidéosurveillance était attaqué à la disqueuse dans la nuit du 20 au 21 janvier.

Face à ces attaques, les collectivités renforcent les mâts et installent les caméras plus haut pour surveiller... leur pied, comme à Villejuif.²⁹

A Mons-en-Barœul, échelle et marteau en main, trois jeunes ont été pris en flagrant délit de destruction de caméras³⁰ A Rillieux-la-Pape c'est une bouteille de gaz qui est

20 <https://www.lyonmag.com/article/119698/lyon-nouveaux-sabotages-de-cameras-de-videosurveillance-dans-le-8e-arrondissement>

21 <https://actu17.fr/faits-divers/lyon-une-camera-de-surveillance-detruite-par-un-tir-de-fusil-trois-hommes-en-fuite.html>

22 <https://mars-infos.org/action-sabotons-la-surveillance-5509>

23 https://www.lamontagne.fr/brive-la-gaillarde-19100/actualites/retour-renforce-pour-la-video-protection-dans-le-quartier-de-tujac-a-brive-correze_14086390/

24 https://www.20minutes.fr/faits_divers/2923091-20201203-montbeliard-cameras-detruites-tractopelle-raid-interpelle-deux-principaux-suspects

25 <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/la-ville-de-limoges-porte-plainte-apres-la-destruction-de-six-cameras-de-surveillance-1617894204>

26 <https://www.varmatin.com/faits-divers/deux-cameras-deteriorees-a-la-gabelle-la-ville-de-frejus-porte-plainte-704662>

27 <https://abonne.lunion.fr/id308727/article/2021-11-01/les-cameras-du-quartier-wilson-de-reims-systematiquement-detruites>

28 <https://www.letelegramme.fr/dossiers/le-braden-un-quartier-sous-surveillance-a-quimper-les-cameras-installees-au-braden-detruites-a-coups-de-masse-05-12-2021-12881929.php>

29 <https://www.leparisien.fr/val-de-marne-94/villiers-a-peine-installees-une-quinzaine-de-cameras-de-videosurveillance-detruites-17-03-2019-8033913.php>

30 <https://www.lavoixdunord.fr/1059122/article/2021-08-21/trois-jeunes-de-mons-en-baroeul-en-flagrant-delit-de-destruction-de-cameras>

utilisée pour tenter de détruire une caméra de surveillance³¹

À Nîmes dans le quartier Pissevin, l'un des plus pauvres de France, une quinzaine de caméras ont toutes été détruites avant d'être réinstallées, puis détruites à nouveau.

« *Nous vivons un appauvrissement général qui exacerbe les tensions. On a pu le voir dans le quartier Pissevin ces derniers mois* », constate Vincent Bouget, élu à Nîmes et à la Métropole, et secrétaire général du PCF du Gard. « *Il ne faut pas que nous soyons sacrifiés dans une surenchère sécuritaire* », complète-t-il³².

Contraindre une population à vivre de boulots précaires, les ghettoïser, puis venir leur mettre des caméras sous le nez, n'est-ce pas indécent ? Faut-il s'étonner de leur destruction ?

Mouchards volants

À rebours de la notion Révolutionnaire de « sûreté », le Conseil Constitutionnel valide en janvier 2022 l'usage des caméras sur drones. Selon l'association La Quadrature du Net, elles pourront être déployées sans qu'aucun juge ne les contrôle, au cours de manifestations pouvant être « *susceptibles d'entraîner des troubles graves à l'ordre public* ». Les images captées seront envoyées en temps réel au centre de commandement et pourront être analysées par des logiciels de reconnaissance faciale, en utilisant les neuf millions de photos du fichier TAJ (Traitement des Antécédents Judiciaires). L'association met aussi en avant le fait que la transmission en temps réel au centre de commandement des images des caméras-piétons de la police a pour but de faire de la reconnaissance faciale, grâce à ce même fichier qui a déjà été utilisé 375 000 fois en 2019 avec les caméras fixes ! « *Avec les drones et les caméras-piétons, à combien cela va-t-il monter ?* » questionne-t-elle. D'autant que la 5G va venir en support de cette volonté de flicage généralisé : 70 % du déploiement mondial serait en effet consacré à la vidéo-surveillance.

Le cynisme et la violence, ce sont les sensations qui me reviennent à la lecture des justifications des élu.es. Comme celle de ce Directeur Général des Services d'une commune autour de Toulouse, parlant des jeunes de sa ville : « *On les emmerde, croyez-le bien. Mais est-ce que les caméras nous apportent moins de sinistralité ? En l'occurrence, non. La vidéosurveillance sur ce quartier sert surtout à apaiser le sentiment d'insécurité des habitants. C'est avant tout un choix et un outil de communication politique.* »³³

31 <https://actu17.fr/faits-divers/rillieux-la-pape-ils-tentent-de-faire-exploser-une-bouteille-de-gaz-pour-detruire-une-camera-de-surveillance.html>

32 <https://sciences-critiques.fr/a-nimes-la-reconnaissance-faciale-devoile-son-vrai-visage/>

33 *Médiacités*, 10/02/20.

« Filmer pour mieux diviser. Diviser pour mieux filmer »

(banderoles aux fenêtres de Marcillac)

En novembre 2020, toute vie associative est en suspens et les élu.es en profitent : le conseil municipal de Marcillac-Vallon délibère pour installer des caméras aux poubelles et aux entrées de l'école maternelle. Notre *collectif de réflexion citoyenne sur la vidéosurveillance à Marcillac-Vallon* se constitue et des dizaines de banderoles sont accrochées aux façades des maisons : « *Vieillir sans caméras* » « *Pour un village sans caméras* » ou encore devant l'école « *Ne manges plus tes crottes de nez, t'es filmé !* ». Nous médiatisons notre opposition et celle des délégués de parents d'élèves jusque dans la presse nationale et à travers une pétition signée par 2900 personnes. Nous maintenons la pression à chaque conseil municipal et distribuons trois tracts dans toutes les boîtes aux lettres. Reniant ses paroles, et déclarant lors de la réunion publique de septembre 2021 « *je me suis fait traité de menteur la fois dernière, donc vous êtes autorisés à dire que je suis un menteur* », le maire M. Périé se passera donc de la seconde délibération promise depuis des mois, pour installer cinq caméras en catimini en octobre 2021. Pourtant cet ancien directeur financier de la multinationale Henkel annonçait deux mois plus tôt « *surseoir* » à la pose d'une partie des caméras, suite à la mobilisation du collectif. Lâche-rien, quarante habitant.es et un syndicat portent plainte. Le collectif se base sur la jurisprudence du tribunal de Nantes qui a fait enlever 19 caméras à la commune de Ploërmel en 2018, jugeant le dispositif disproportionné. Puis, à la surprise générale, deux caméras sont vandalisées. *Le Canard Enchaîné* ironisera sur ce sabotage, proposant à M. Périé : « *Vite, des caméras pour surveiller les caméras !* ».

(Le style oral est conservé afin d'être plus proche de la parole de chacun.e)

Jonathan : Si vous voulez il y'a un fantasme sécuritaire auquel on s'oppose, une dérive que l'on a pas envie de voir pointer et s'auto-légitimer. Je m'y oppose pour des raisons éthiques et politiques. Les caméras sont délétères, elles génèrent un climat de tensions et elles correspondent à rien par rapport à la vie d'un village. Elles alimentent un fantasme un peu postmoderne sécuritaire, on invente ou on grossit des incivilités, on les flatte, on met cela dans la tête des gens, puis cela permet ensuite de justifier la présence de caméras... une technologie qui est très onéreuse, qui est peu fiable qui va vraiment dans le sens de la présence des écrans, la technologie, le numérique.

On se rassure, on fait comme si on avait besoin de se rassurer, on fait comme si on était rassuré, on s'invente un monde, on s'invente aussi des ennemis, on s'invente ensuite une façon de se rassurer, mais y'a rien qui marche, c'est complètement

inopérant, c'est incongru et cela fait marcher la raison humaine dans le mauvais sens. On s'embarque dans une très mauvaise direction en flattant ce genre de truc, politiquement cela me semble intolérable et on en arrive à ce que Deleuze appelle « les sociétés de contrôle » et cela moi j'y tiens pas et je pense que je ne suis pas le seul. On leur fait croire qu'ils ont besoin d'être rassuré mais en fait on est rassuré si on a peur. Mais la peur elle vient pas de nulle part, elle est flattée, on a instillé une peur, on est le pompier pyromane. On peut pas chercher à rassurer à tout prix. J'habite à Marcillac depuis 10 ans. Tous les gens qui viennent me voir me disent « qu'est-ce que c'est sympa, tu veux traverser le passage piéton toutes les voitures s'arrêtent ». Tu vas quasiment chez n'importe quel commerçant tu es très bien accueilli, sourires, cela discute, tu as le marché du dimanche, tu as quand même une vie du village qui n'est que quasiment que bienveillance, après qu'il y ait de petites tensions, des poubelles qui traînent, un mec qui roule trop vite en moto, dans n'importe quel coin de n'importe quel pays il y a toujours quelque chose comme cela.

Fabienne : Sauf que moi je pense que des personnes âgées, pour en côtoyer, pour avoir ma propre mère dans le village, effectivement se sentent plus vulnérables en vieillissant et ça il faut que l'on en tienne compte et une mairie qui prendrait cela à cœur chercherait à favoriser le lien social et le mélange des populations de façon à ce que la personne âgée lorsqu'elle sort dans le village, elle se sente entourée, et en tout cas prise en charge par les personnes autour qui la connaîtraient. L'idée cela serait plutôt à l'inverse que de mettre des caméras et de dire « méfiez-vous il y a des gens méchants dans le village », plutôt mettre en place une politique qui dirait « voyez il y a des gens qui veulent, qui peuvent vous aider si jamais il y' avait un problème ». Moi je comprend ce côté vulnérabilité en vieillissant, il est normal, c'est juste que l'on peut le traiter de différentes façons. J'ai demandé au maire « pourquoi vouloir filmer les maternelles qui rentrent dans l'école ». Il m'a dit « c'est parce que l'on a trouvé un préservatif dans la cour ». Là cela met un peut la puce à l'oreille, car on se dit qui est visé ? cela va pas être quelqu'un de 70 ans, cela va être plutôt un jeune qui va passer par là. Et du coup déjà on est dans une région où la jeunesse n'est pas forcément attirée pour rester, mais si en plus à partir de 15-16 ans on commence à vouloir les cibler, honnêtement notre village il a besoin de jeunesse pour continuer à vivre et les personnes âgées ont besoin de pouvoir s'appuyer sur les personnes plus jeunes.

Isabelle : On est un village de 1700 habitants, on a pas d'incivilité grave, on fait pas face à la délinquance, entre nous on peut dialoguer on a toujours misé là-dessus dans le village et aujourd'hui on se retrouve avec une municipalité qui nous met des caméras, 5 en tout et pour filmer quoi ? Les poubelles ? C'est complètement fou j'ai pas du tout envie de passer mon temps dans un collectif pour militer contre les caméras j'ai d'autres choses à faire et bien plus intéressantes que celles là mais aujourd'hui malgré tout on se retrouve dans une position de citoyen ou quand on a vraiment quelque chose qui ne fonctionne pas et qui est incongru on doit être en alerte et on doit s'arrêter et dire non là ça va pas. il faut que je le fasse savoir et je crois qu'on est un certain nombre sur cette commune à s'être posé la question.

Joëlle : On a tracté pour informer les habitants, on a fait beaucoup de tracts d'info, et en distribuant les tracts dans les boites aux lettres et on a beaucoup rencontré les gens, et quand on parle avec eux qu'on discute ils disent « oui on a pas envie de caméras ». Mais tout le monde ne se sent pas la possibilité de dire au maire « non je suis contre » ou de s'engager, tout le monde n'ose pas et n'a pas le temps pour le dire en face et il joue la dessus aussi.

Nathalie : Donc voilà, on en est là, à filmer des poubelles. Cela ne règle pas les problèmes d'incivilités, les petits soucis de village. Que va faire le maire à ce moment là, il va passer des heures à regarder les vidéos pour savoir quel est le coquin qui fait tomber sa poubelle à côté ? Et après il va faire quoi, il va aller sonner à sa porte pour dire « hou monsieur machin ou mme machin c'est pas bien ce que vous avez fait »... on tombe dans le ridicule. Je crois que c'est plutôt une promesse électorale. Son électorat est assez vieillissant. Avant l'installation de ces caméras, je n'ai jamais connu de tensions au sein de ce village. Je pense que c'est vraiment une politique de suspicion qu'amène ces tensions là. Le maire se doit d'être le maire de tous les habitants et amener la paix dans le village. Et là utiliser les uns contre les autres, cela va n'aller qu'en empirant. Donc on a essayé de dire qu'au lieu de filmer, que ça nous coûte cher, ça nous enlève du savoir vivre ensemble et que l'on passe sur une société de surveillance au lieu d'être dans un village de bienveillance.

Loïc : [deux caméras ont été sabotées] Le fait que ces caméras aient été démontées est le résultat de la tension qu'à créé le maire dans le village en passant en force et en étant autoritaire sans chercher à dialoguer avec aucune des associations et des habitants. Donc il est possible que certains et certaines se soient senti.es obligé.es d'en venir à ces actions là, mais le seul responsable ça reste la mairie et la façon dont elle a mené le projet. Par exemple le maire a déclaré à la radio que « *si les poubelles sont clean on va pas dépenser des sous pour mettre des caméras* », malgré toutes ses déclarations à la presse il a fait un passage en force pour déployer les caméras aux poubelles en septembre 2021. Pour nous il s'agit d'un reniement grave de la parole publique d'un élu mais qui ne nous étonne pas car le maire avait déclaré lors de la réunion publique de septembre 2021 qu'il autorisait les habitants et les habitantes à le traiter de menteur.

Mathieu : D'ailleurs lors d'un conseil d'école le maire a dit à plusieurs reprises que « *si les parents délégués me disent non je mettrai l'argent alloué à ces caméras ailleurs* ». Nous en tant que parents d'élève on a choisi de pas avoir de caméras à l'école, les délégués ont donné cette réponse au maire qui a pas été suivi des faits. Il n'a aucune parole.

Simon : Ce qui est vérifié toujours en terme de vidéosurveillance, c'est qu'une caméra, c'est une seconde le mandat d'après, c'est une troisième le mandat suivant, c'est 15 caméras 10 ans après... « au prochain problème on se dira est-ce que c'est pas une caméras qu'il faut ? ». Cela va forcément banaliser ces petits engins qui nous filment. Bon des fois il y'a des petits tas d'ordures de ci- par là, nous on pense que ce

genre de soucis ils se règlent avec des bennes en plus. Pour l'école on nous a dit y'a des bris de verres, cela paraît ridicule de mettre des caméras pour cela. C'est contraire à tout principe pédagogique de mettre des caméras à l'entrée de l'école. Le problème du « on sait jamais » c'est que l'on déploie une vidéosurveillance partout, on met de la police partout et on a une société triste. Alors on peut choisir une société triste, policière. Nous comme on dit dans notre tract on choisit une société, un village vivant, solidaire.

[Pour l'école Perié explique qu'il n'y a jamais eu d'intrusions dans l'école : « mais on ne sait jamais » dit-il dans la presse].

Le « on sait jamais » il sert plutôt d'excuses à la politique sécuritaire. Les discours qui sont propagés et la droitisation de la société et des médias fait que l'on propage se sentiment d'insécurité. Là le nouveau mot d'ordre du maire c'est « protéger votre village », alors là on a un panneau lumineux, c'est reproduit sur toutes les façades de commerçant, ça met un climat qui est pas chouette. Sans vouloir forcer le trait, on aurait un maire d'extrême droite, c'est ce qu'il ferait, c'est mettre un climat de peur. C'est peut être 5 petites caméras mais derrière cela on sent un projet communal qui nous convient pas du tout. Pti exemple, à Millau il y a des caméras, y a eu un rassemblement post-confinement, des militants se sont réunis dans la rue, et y' a pas eu besoin de contrôle d'identité, que la police en arrête un ou dix, ils ont juste utilisés les images vidéos, et ils ont verbalisé tout le monde. A la base des excuses sur les incivilités, sur les crottes de chiens, je sais pas quoi... et au final le dispositif il va servir à d'autres choses et à remettre en cause nos libertés.

Loïc : C'est un maire qui n'a pas d'argument pour déployer ses caméras et qui s'est senti obligé de passer en force pour tenter de clôturer le débat. Et pourquoi commencer par cette école ? il a dit « *parce qu'il faut bien commencer par une école* » ». Ce qu'on souhaite mettre en avant, et c'est pour ça qu'on a lancé la procédure, c'est qu'il y a une vraie disproportion entre les raisons pour lesquelles le maire dit mettre des caméras et les faits réels. Le maire n'a jamais cessé de répéter qu'il n'y a jamais eu de problème les derniers mois à l'école, il a aussi rajouté qu'il n'y avait jamais eu d'intrusions. Au départ pour justifier son projet il expliquait que c'est des bris de verre devant l'école qui justifiaient de mettre des caméras. Vu que cela a eu peu d'effet auprès des habitants, il a expliqué qu'il y avait des dépôts d'ordures ensuite, ce qu'on a jamais constaté. Puis il a expliqué en réunion avec la mairie qu'il avait trouvé un préservatif dans l'école, et vu que c'était pas assez il a dit que l'école était dans une voie sans issue à l'abri des regards et donc un lieu dangereux. Puis il a fini dans sa surenchère anxigène en disant que les caméras étaient justifiées par le plan vigipirate, donc des attaques terroristes. Donc il n'y a pas de réelles raisons et d'ailleurs c'est ce qu'il a expliqué en réunion publique, il explique qu'il n'y a jamais eu de statistiques de délinquance à l'école et quand un parent d'élève l'a questionné publiquement sur pourquoi il met des caméras à l'école il a clairement répondu qu'il ne pouvait pas donner la raison en public. La véritable raison c'est une raison d'affichage sécuritaire, c'est pour tranquilliser certains de ses électeurs, alors que toutes les études montrent l'inefficacité des caméras, mettre des caméras c'est comme donner un doudou à un enfant pour le tranquilliser, ça n'a aucun

effet sur la délinquance ou les actes d'incivilités qui pour cette école n'existent pas, mais ça permet de tranquilliser certains de ses électeurs et de montrer qu'il est dans l'autorité et qu'il a une présence de maire.

Léon : Il refuse toute concertation publique, c'est à dire qu'il refuse qu'il y ait un débat public sur la politique qui est menée que ce soit pour les caméras ou pour un autre sujet, il avait d'ailleurs dit sur une chaîne de radio locale que « non une concertation publique sûrement pas ». Il ne veut pas débattre de ce projet c'est à dire qu'il impose ses projets de manière presque autoritaire sans débat sans concertation entre les habitants.

Nathalie : « Lors de distribution de sacs poubelles les élu.es ont demandé aux gens qui venaient s'ils seraient d'accords pour avoir des caméras pour éviter les incivilités aux poubelles. Alors un sondage en voie directe avec une question d'un conseiller municipal à une personne : déjà ça s'appelle pas un sondage, ça s'appelle quasi une intimidation. Surtout que si on avait pu avoir un débat... parce qu'on a demandé dès le départ à avoir un débat, échanger les idées de tous les habitants concernés, ça c'est la démocratie. En fait, on habite ensemble, vivre en village c'est vivre en communauté. Moi j'entends mon voisin qui se lève, j'entends l'autre voisine qui écoute de la musique, je vois l'enfant qui passe et si y'a un enfant qui l'embête je sors sur mon balcon lui dire arrête de l'embêter. C'est une vie en communauté un village, donc on doit décider ensemble et là en fait, c'est soi-disant des consultations de la population, mais totalement arbitraires, on est pas du tout dans une démocratie. On est plutôt dans de l'utilisation pour justifier ses décisions ».

Loïc : pour compléter ce que dit Nathalie et c'est important de le prendre en compte, c'est que le maire a délibéré en novembre 2020 et il a fait des consultations 2 mois après avoir délibéré donc c'est une conception de la démocratie qui est toute particulière et comme l'expliquait Nathalie les modalités de ces 2 consultations et surtout celle des poubelles feraient pâlir tous les instituts de sondage du monde. Les gens rentrent dans une salle, ils sont pas au courant, ils voient des photos d'incivilités sur la droite avec un élu qui lui dit « vous voyez y'a des poubelles partout c'est dégueulasse on va mettre des caméras qu'est-ce que vous en pensez ? » Ils vont devant les élus avec la liste d'émargement devant eux et les élus leur disent : « vous êtes pour ou contre les caméras ? ah vous êtes pour, vous êtes contre » donc c'est vrai que ça relève de l'intimidation, c'est chaotique et le maire claironne ensuite dans les médias : la démocratie est avec moi. Après sur les délégués de parents d'élève ça a été un peu plus compliqué parce que c'était en période de confinement. D'ailleurs tout ce projet s'est fait en période de confinement où aucune asso ou collectif ne pouvait se réunir légalement, donc il faut le prendre en compte. Mais qui plus est, les délégués de parents ont créé un sondage. Ils ont questionné tous les parents d'élèves et sur 112 questionnaires y'a eu 38% d'abstention, 38% de gens pour et 24% de gens contre sauf que les parents d'élève quand ils ont reçu le questionnaire ils avaient une note explicative de la mairie c'est tout. Donc ils avaient que le point de vue de la mairie. Qui plus est la façon dont le questionnaire a été formulé est

méthodologiquement boiteux

Nathalie : complètement

Loïc : complètement puisque la 1ere question était : « est-ce que les délégués de parents d'élève sont mandatés pour donner un avis ? » Et la seconde « êtes vous pour ou contre les caméras ». En fait les délégués de parents d'élèves voulaient se faire mandater pour donner un avis à la place de tous les parents. Au final ça a embrouillé les questions et les parents ont pas su quoi faire. Mais ce qu'on veut mettre en avant c'est qu'il n'y a eu aucun débat préalable, et par contre c'est que les délégués de parents d'élèves qui ont pu réfléchir ensemble, débattre ensemble

Joëlle : s'informer

Loïc : s'informer, prendre le temps de discuter ensemble. Eux à l'unanimité se sont positionnés contre.

Joëlle : On a l'impression que sa politique elle est pas adaptée au lieu où on vit, c'est quelqu'un qui est parti depuis des dizaines d'années du village et qui n'est pas en adéquation avec ce qui se vit et qui continue à se vivre dans ce village.

Loïc : Le vallon c'est un lieu extrêmement convivial et c'est ça qui fait sa renommée. C'est aussi un lieu très dynamique au niveau culturel depuis une 30 aine voire 40 ans et il faut savoir que le maire représente une ancienne vision qui vient s'opposer à cette dynamique culturelle qui existe depuis 40 ans. Le vallon depuis 40 ans c'est la fête du vin, la fête autour du vignoble, il y a énormément d'associations, une vitalité culturelle, il y a 2 dynamiques qui s'opposent.

Léon : Cet argent on aimerait bien qu'il soit mis pour rénover la salle des fêtes du village, pour rénover la mairie, pour rénover tout un tas de bâtiments publics. La bibliothèque, avoir une vraie école de musique enfin répondre aux besoins des habitants pour développer notre village et pour que le vivre ensemble qui caractérise Marcillac soit préservé et continue à être entretenu parce que du coup y' a un coût économique mais aussi social parce que le vivre ensemble qui caractérisait notre vivre ensemble avec la fête du vin, avec la St Bourrou, un ensemble d'activités qui font Marcillac sont aujourd'hui remises en question par cette installation de caméras qui sont complètement inutiles.

Joëlle : Après aussi on est même inquiet par rapport aux enfants, parce que ce n'est pas anodin de mettre des caméras soit disant pour protéger des enfants en école maternelle. Quand même faut savoir que l'école maternelle c'est le lieu de socialisation des enfants, c'est l'âge et le lieu où on est censé ouvrir les enfants aux autres, en tant que personne mais aussi à la société. Et qu'est-ce qu'on leur montre ? C'est que pour les sécuriser, c'est pas de demander à la maîtresse, à l'Atsem ou la voisine ou la maman de machin, c'est « on a mis des caméras ». Et puis ça met un

sentiment de peur parce qu'ils voient des films aussi les enfants, et c'est « on est surveillés », et c'est censé nous protéger, donc on a plus besoin d'aller à l'autre, d'aller parler à l'autre, c'est complètement antinomique avec la mission de l'école maternelle, ça met juste de l'inquiétude aux parents. C'est ce qu'on a entendu à la réunion publique c'est qu'il y a une maman qui dit « moi je viens d'arriver dans le village j'ai mis ma fille de 3 ans à l'école l'année dernière est-ce qu'il y' a un danger pour ma fille ? »

Fabienne : Il ne faut pas laisser croire aux enfants et aux générations à venir que tout va être réglé par des caméras et les habituer à être fliqués à être surveillés dans la vie. Est-ce qu'on surveille ses enfants 24 heures sur 24 dans la vie ? c'est pas possible et c'est important que les enfants se construisent dans des moments de liberté où ils peuvent expérimenter des choses aussi. C'est ça l'apprentissage de la vie. On est des petits résistants gaulois en disant « on veut juste vivre une vie qu'on a connu selon nos âges beaucoup plus libre et on a envie que nos enfants soient élevés avec cette liberté qu'on défend ». Et quand on voit que y' a des caméras devant une école on voit bien qu'on a à résister contre une société qui veut contrôler le gamin pour l'habituer à être contrôlé plus tard, et nous on estime que vivre en société c'est pas vivre sous contrôle c'est vivre avec des liens sociaux. Et habituer les enfants au contrôle, on est là pour dire non.

Loïc : Il faut prendre en compte que le maire nous a clairement diffamé dans la presse en disant que notre action sortait du cadre citoyen et sortait du cadre républicain.

Nathalie : « On pourrait rappeler à Mr Le Maire qu'être républicain c'est respecter liberté, égalité et fraternité. Et là il touche gravement à la fraternité puisqu'il monte les citoyens les uns contre les autres. Il touche à la liberté parce qu'on a absolument pas besoin d'être surveillés pour avoir de la bienveillance et pour vivre ensemble, et à l'égalité car il ne nous donne pas le droit à la parole et il ne nous entend pas. Donc moi je lui retourne le compliment, on attend de lui qu'il soit bien plus républicain. »

Jonathan : Dans un bled de 1700 habitants dans lequel on vit je crois plutôt très bien c'est à dire en bonne entente avec une population un peu bigarrée, des gens qui viennent d'ailleurs, des locaux, une coexistence des écoles, des commerces, une vivacité de village, on a tout d'un coup, enfin progressivement -et ce qui résonne avec une partie de la société- un besoin sécuritaire, un besoin d'imposer des nouveaux modes de fonctionnement pour régler l'organisation du village, et je crois que nous on déplore ça au delà de nos murs, au delà de Marcillac. Donc c'est aussi une démarche qu'on... qu'on a envie de voir se développer, parce que c'est une sonnette d'alarme. On se dit là on est en train d'assister à quelque chose qui petit à petit se met en place et qui nous fait un peu peur aussi au delà de l'épiphénomène d'ici.

Études et réflexions sur les caméras

Ce raz-de-marée sécuritaire se poursuit malgré toutes les études démontrant l'inefficacité et la dangerosité de la vidéosurveillance pour le vivre-ensemble.

Le journaliste Hubert Guillaud constate que *« la vidéosurveillance semble une politique sécuritaire qui se développe à la place d'une offre de sociabilité et de cohésion sociale, de loisirs et de vivre ensemble, d'une politique de prévention ou d'accompagnement des populations en difficulté qui seraient peut-être plus utiles pour développer un sentiment de sécurité et une meilleure sociabilité. Mais les budgets pour la prévention de la délinquance sont partis dans la vidéosurveillance et celle-ci n'a eu aucune action sur le vivre ensemble, au contraire : elle semble plutôt en aiguïser l'intolérance »*³⁴. Hubert Guillaud propose un beau résumé : *« Les caméras produisent un contrôle improductif, enregistrent les tensions plus qu'elles ne les résolvent, criminalisent les incivilités plutôt que de les apaiser »*³⁵.

Sud Éducation en 2005 expliquait que *« les dispositifs sécuritaires ne viennent jamais à bout de ce qu'ils prétendent éliminer : ils radicalisent une opposition entre deux camps d'où émergent ceux qui sont prêts de part et d'autre à aller plus loin - et il y en a toujours pour alimenter l'escalade. Ils survalorisent une conception de l'autorité fondée sur l'infantilisation, le soupçon globalisé, la menace et la contrainte permanentes (...). L'autorité (...) s'appuie d'abord sur un contrat tacite (...) le détenteur de l'autorité (...) peut leur faire confiance a priori parce qu'il est entendu que les règles de fonctionnement qu'il impose sont les conditions d'un travail à leur propre enrichissement et à la valorisation de leur propre pouvoir en tant que citoyens »*³⁶.

La Cour des comptes a mené une enquête dans 57 villes françaises, dont Nîmes. Dans son rapport de 2020, elle est sans nuance : *« aucune corrélation globale n'a été relevée entre l'existence de dispositifs de vidéo-protection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique, ou encore les taux d'élucidation »*.

Dès 2011, *L'Humanité* rapporte que la Cour des comptes met en avant que *« les différentes études conduites à l'étranger, notamment au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en Australie, ne démontrent pas globalement l'efficacité de la vidéosurveillance de la voie publique (...) la Cour des comptes cite l'exemple de Lyon. La ville a évalué l'efficacité du dispositif dans 57 zones, surveillées et non surveillées. Dans les premières, la délinquance a diminué de 23,5% en trois ans. Dans les secondes, de 21,9%. La différence n'est donc pas significative. Et parmi les délits élucidés, une quantité négligeable l'ont été grâce à l'usage de caméras (...) les statistiques départementales présentent parfois une grande instabilité qui peut faire douter de leur fiabilité. Ainsi, en 2009, celles de la délinquance de proximité ont*

34 Blog Le Monde.InternetActu, 2/06/18.

35 <https://www.lemonde.fr/blog/internetactu/2018/06/02/videosurveillance-paradigme-du-technosolutionnisme/>

36 <https://old.sudeducation.org/Videosurveillance.html>

connu des inversions de tendance de grande ampleur, comme dans le Haut-Rhin, où une baisse de 12,2 % en 2008 a laissé place à une hausse de 14,6 % l'année suivante. Ce phénomène a été observé en Gironde, dans la Manche, le Morbihan, l'Orne, l'Oise, l'Ain, en Ille-et-Vilaine, la Haute-Corse, la Haute-Savoie. » Comment de telles variations sont possibles ? Le rapport note qu'« en 2009 la reprise à la hausse de la délinquance a été évitée en grande partie par le refus des services d'enregistrer des plaintes » de victimes d'escroquerie. Il évoque aussi, à titre d'exemple, les violences intrafamiliales, qui sont enregistrées par la police « selon la qualité de la victime ou la nature des faits sous une quinzaine d'index statistiques qui ne leur sont pas réservés », si bien qu'on ne peut pas mesurer leur part dans les atteintes à l'intégrité physique des personnes ».³⁷

Laurent Bonelli est quant à lui maître de conférences en science politique à Nanterre, et auteur en 2001 de « *La Machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires* » et, en 2008, de « *La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité* ». Il explique que « *corrélation n'est pas causalité, c'est la base de l'analyse scientifique; or là, ça peut monter ou baisser pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la vidéosurveillance. D'autre part, les statistiques dites « de la délinquance » reflètent bien plus l'activité des forces de l'ordre et leurs priorités qu'un état réel de la criminalité dans le pays. Or, rien n'est plus fluctuant que ces priorités en fonction des injonctions politiques du moment* »³⁸.

Continuons. En 2021, dans une étude réalisée pour l'École des Officiers de Gendarmerie de Melun, le chercheur Guillaume Gormand explique que seul 1,13% des enquêtes ont bénéficié des caméras et que leur présence « *n'empêche pas les délinquants de passer à l'acte* ».³⁹

Le sociologue Tanguy Le Goff présente un beau paradoxe « *Les études étrangères montrent que la vidéosurveillance, si elle est bien gérée, a tendance à faire augmenter le nombre d'atteintes aux personnes dans les statistiques policières. Les auteurs de ce type de faits ne cherchant pas à se cacher, nombre d'entre-eux résultant d'actes impulsifs, ces faits qui pouvaient passer inaperçus auparavant sont un peu mieux repérés. Si la vidéosurveillance n'a pas d'effet inhibiteur sur les atteintes aux personnes, leur baisse peut donc révéler en réalité l'inefficacité du dispositif* »⁴⁰.

Eric Heilmann, maître de conférences à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg et spécialiste du sujet, explique dans un article de *Vice* en grande partie consacré à Marcillac-Vallon : « *Les caméras permettent de faire l'économie d'une réflexion (...) cela laisse penser que les élus font quelque chose pour les citoyens. Le seul impact des caméras est sur les électeurs et non sur les auteurs d'actes incivils, puisque dans la recherche cela fait un moment qu'on ne se pose plus la question de leur efficacité sur la délinquance (...) Il n'y a plus tant de chercheurs qui travaillent sur ce*

37 https://www.humanite.fr/07_07_2011-la-cour-des-comptes-met-la-police-%c3%a0-l%e2%80%99amende-476018

38 <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/11/13/un-rapport-prouve-l-inefficacite-de-la-videosurveillance/>

39 *Le Monde*, 23/12/21

40 <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/11/13/un-rapport-prouve-l-inefficacite-de-la-videosurveillance/>

questions, on a déjà tout dit. On a montré maintes fois que l'impact était quasi-nul. Donc, s'il reste des gens qui pensent que les caméras vont régler un quelconque problème, ce n'est plus de l'ordre du rationnel. C'est leur foi, que rien ne semble pouvoir démonter »⁴¹. De plus Eric Heilmann et Marie-Noëlle Mornet, doctorante à l'université Robert-Schuman de Strasbourg, expliquent que les caméras créent aussi des déplacements non pas géographiques mais « fonctionnels » (le même délinquant commet un délit de nature différente). A Birmingham, sur la période étudiée, « là où une couverture vidéo existe, les auteurs de vols à l'arraché ou de cambriolages ont reporté leurs activités sur les vols dans les véhicules »⁴².

Laurent Mucchielli a écrit *«Vous êtes filmés ! Enquête sur le bluff de la vidéosurveillance»* (Armand Colin, mars 2018). Il estime l'ensemble du dispositif à « au moins 150 000 caméras de rue, et plus de 1,5 million de caméras filmant les lieux «ouverts au public».*« L'état qui fait croire que la raréfaction des gendarmes dans certaines zones peut être compensée par les caméras. C'est le mythe fondateur de la vidéosurveillance, avec l'idée que ça va faire mieux que l'humain. Une caméra, ça ne prend pas de congés, ça ne suit pas de formation, ça n'est pas en grève. Avec, pour le maire de la commune concernée, une autre idée : si je n'en mets pas, les délinquants vont venir chez moi. Mais le déplacement de la délinquance, il se fait à l'intérieur même d'une ville, d'un parking à un autre, d'une tour à une autre. Ce n'est pas on prend la bagnole et on fait 40 km de plus pour aller dans une ville où il n'y a pas de caméras »*⁴³.

Le Monde rappelle que Laurent Mucchielli a mené une enquête de terrain dans trois villes françaises : « Il n'y a pas d'impact dissuasif global, explique le chercheur, notamment parce que la vidéosurveillance s'est banalisée. »⁴⁴ Dans son enquête, Laurent Mucchielli démontre que les caméras n'aident à élucider que 1 % à 3 % des infractions commises sur la voie publique. Mucchielli précise en ce sens que « l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance présente alors l'avantage incomparable de constituer une action concrète et visible qui peut être présentée par l'élu comme une réponse volontariste (...) On peut se demander si le fait de s'emparer de la vidéosurveillance ne constitue pas pour les élus locaux une façon de s'affirmer dans un partenariat local ou ils sont confrontés à une impasse structurelle. Les maires sont en effet promus officiellement (notamment par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance) comme les pivots de la politique locale de sécurité et de prévention (Le Goff, 2009). Mais dans la réalité des partenariats interinstitutionnels, leur autorité et leur pouvoir sont souvent plus que relatifs face aux figures institutionnelles dominantes que sont localement le Préfet et le Procureur de la République, face aussi aux représentants locaux de l'État (commissaire de police, commandant de gendarmerie) (...) Dès lors, le choix de la vidéosurveillance peut là encore apparaître comme une façon de s'affirmer et d'exister politiquement ⁴⁵». Ce chercheur raconte que lors de son étude de 2018 il a réalisé un sondage sur un échantillon de 800 personnes, et il a demandé aux habitants quelles

41 <https://www.vice.com/fr/article/m7e7x3/quand-la-videosurveillance-sinvite-dans-les-petites-communes>

42 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/17/la-videosurveillance-est-elle-efficace_5300635_4355770.html

43 <https://www.lindependant.fr/2019/12/15/le-mythe-fondateur-cest-que-les-cameras-font-mieux-que-lhumain,8606053.php>

44 https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/05/17/la-videosurveillance-est-elle-efficace_5300635_4355770.html

45 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2016-1-page-25.htm>

étaient, selon eux, les actions à privilégier en matière de prévention et de sécurité. Ils étaient près de la moitié à juger qu'il faudrait en priorité « lutter contre l'échec scolaire », et plus de 40% à penser qu'il conviendrait de « développer la prévention auprès des jeunes ». Moins de 23% privilégiaient la vidéosurveillance, et autant voulaient recruter davantage de policiers.

Le sociologue et directeur de recherche au CNRS, spécialiste des organisations policières, Christian Mouhanna met en garde : *« vous allez devenir un délinquant recherché malgré vous (...) la majorité des gens publient des images d'eux mêmes sur les réseaux sociaux et ne semblent pas se soucier de ce que cela peut engendrer. On n'arrive pas à sensibiliser les gens sur cette problématique de l'image, avec une majorité de personnes qui pense qu'être filmé ou que leur image soit traitée, ne porte pas à conséquence. »* Sur l'aspect du contrôle permanent qu'engendrent ces systèmes, le sociologue souligne que *"ces caméras sont là parce qu'il y a un système de défiance, parce que les pouvoirs politiques ne font pas confiance aux citoyens et que les populations ne sont pas considérées comme des citoyens, mais comme des foules qui doivent être gérées »*⁴⁶

Christophe Bétin, Emmanuel Martinais, Marie-Christine Renard mettent en avant que *« les techniques ne sont jamais de simples adjuvants instrumentaux à des pratiques qu'elles viendraient seulement rationaliser, elles sont l'expression d'une culture et elles la modifient. Il ne fait pas de doute, cependant, que, comme la science, la technique semble s'autonomiser et devenir à elle-même sa propre fin, et les questions de l'utilité sociale et de la possibilité technique ont tendance à inverser leur ordre de préséance. On se demande d'abord si on peut le faire, et, dans l'euphorie du faire, la question de l'utilité disparaît; et, plus généralement, la question des déterminants sociaux et des effets sociaux de ce qui a été fait (Rochette, Marchandet, 1998,185) »*⁴⁷.

46 <https://information.tv5monde.com/info/loi-securite-globale-les-drones-et-cameras-pietons-un-autre-danger-pour-les-libertes-en-france>

47 <https://www.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2003-1-page-3.htm>.

Rien à cacher, rien à dire, rien à vivre ?

Le journaliste Jean-Marc Manach dans sa « *Lettre à ceux qui n'ont rien à cacher* » explique la méfiance vis-à-vis de l'autre que matérialise les caméras « *le problème, dès lors, n'est plus tant celui de la perte de certaines libertés, que de la destruction de la confiance sociale et de ce fait, une inhibition généralisée : on n'ose plus inventer, plaisanter, transgresser, essayer, critiquer... de peur que quelqu'un qu'on ne connaît pas puisse un jour en venir à nous le reprocher, pour des raisons mystérieuses* ». ⁴⁸ Il continue : « *In fine, ou en résumé : le problème, c'est le voyeur, pas celui dont l'intimité ou la vie privée est ainsi violée. Les paranoïaques ne sont pas ceux qui s'étonnent d'être surveillés, mais ceux qui veulent surveiller tout le monde à tout prix. La question n'est pas de savoir si nous avons quelque chose à cacher, mais de renvoyer la question à ceux qui veulent nous « protéger » à l'insu de notre plein gré. (...) En 2008, la CNIL a ainsi recensé 83 % d'erreurs dans les fichiers policiers qu'elle a été amenés à contrôler* » ⁴⁹ Il ajoute que « *Les démocraties considèrent qu'il faut faire confiance aux gens, que seule une minorité violera la loi, et qu'il est donc dangereux, et contre-productif, de considérer l'ensemble de leurs citoyens comme des délinquants potentiels, présumés criminels : la présomption d'innocence est la règle.* » ⁵⁰

Dans un autre article il met en avant que « *l'enjeu de la vie privée, résume Hubert Guillaud, se joue ainsi dans la tension entre le fort et le faible, entre celui qui contrôle, surveille, suspecte, et celui qui se trouve dès lors à devoir se justifier, démontrer son innocence, ou bien encore à se cacher, ou s'auto-censurer, de peur d'être suspecté, ou accusé : « d'un côté, il y a le faible, de l'autre le fort. Des gens qui prennent des décisions pour nous, qui peuvent changer les règles unilatéralement, qui peuvent nous considérer comme de bons ou de mauvais clients, de bons ou de mauvais "risques", qui gèrent des conflits d'intérêts pour nous et à notre place – sur la base des informations dont ils disposent, d'informations qui peuvent être erronées, voire d'informations que nous ne savons pas qu'ils ont. La relation proposée dans l'argument du "je n'ai rien à cacher puisque je ne transgresse pas la règle" est toujours inégale, inéquitable* ». (...) Pour Daniel Solove, ceux qui avancent qu'ils n'ont « rien à cacher » sont persuadés, puisqu'ils n'ont « rien à se reprocher », que les contrôles ou la surveillance dont ils font l'objet ne les identifiera jamais comme suspects, et qu'ils se moquent donc de ce qui pourraient arriver à ceux qui le seront... puisque cela ne peut arriver qu'à d'autres, et jamais à eux. Sauf que la suspicion, et ses erreurs d'interprétation, c'est un peu comme le Loto, ça n'arrive pas qu'aux autres. Nous ne cachons rien délibérément quand nous cherchons des endroits tranquilles pour réfléchir ou discuter. Nous tenons des journaux intimes, chantons seuls sous la douche, écrivons des lettres à des amoureux secrets pour ensuite les brûler. La vie privée est un besoin humain de base. (...) Si nous sommes observés en toute occasion, nous sommes en permanence

48 <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2010/05/21/et-si-on-videosurveillait-les-chambres-a-coucher/>

49 <https://www.internetactu.net/2010/05/21/lettre-ouverte-a-ceux-qui-nont-rien-a-cacher/>

50 <https://www.internetactu.net/2010/05/21/lettre-ouverte-a-ceux-qui-nont-rien-a-cacher/>

menacés de correction, de jugement, de critique. Nous devenons des enfants, emprisonnés par les yeux qui nous surveillent, craignant en permanence que – maintenant ou plus tard – les traces que nous laissons nous rattraperont, par la faute d'une autorité quelle qu'elle soit qui porte maintenant son attention sur des actes qui étaient à l'époque innocents et privés. Nous perdons notre individualité, parce que tout ce que nous faisons est observable et enregistrable. (...) Trop souvent on voit surgir le débat dans le sens « sécurité contre vie privée ». Le choix est en fait liberté contre contrôle. La tyrannie, qu'elle provienne de la menace physique d'une entité extérieure ou de la surveillance constante de l'autorité locale, est toujours la tyrannie. La liberté, c'est la sécurité sans l'intrusion, la sécurité avec en plus la vie privée. La surveillance omniprésente par la police est la définition même d'un état policier. Et c'est pour cela qu'il faut soutenir le respect de la vie privée même quand on n'a rien à cacher. »⁵¹

Edward Snowden, qui témoigne dans le film *« Nothing to hide »* : *« dire que votre droit à la vie privée importe peu car vous n'avez rien à cacher revient à dire que votre liberté d'expression importe peu, car vous n'avez rien à dire. Car même si vous n'utilisez pas vos droits aujourd'hui, d'autres en ont besoin. Cela revient à dire : les autres ne m'intéressent pas »*

La journaliste Annabelle Laurent, dans un article au sujet du documentaire *Nothing to Hide* : *« Deux approches permettent de contrer l'argument « je n'ai rien à cacher » : prendre conscience, d'une part, que tout le monde a quelque chose à cacher – et que ce quelque chose s'appelle l'intimité – ou pourrait avoir quelque chose à cacher : « Imaginons que vous n'êtes pas engagé politiquement, ou que votre vie n'est actuellement pas très excitante. Vous vivez à la campagne et une compagnie pétrolière vient construire un gazoduc sur vos terres. Tout à coup, vous avez quelque chose à cacher, et vous avez un adversaire », suggère par exemple Alison Macrina, du projet Tor. »⁵²*

Vanessa Codaccioni, chercheuse en Science politique, dans un article de Reporterre : *« Il y a trois types de surveillance dans la société : la surveillance de l'État sur la population ; la surveillance de la société contre elle-même — les citoyennes et citoyens se surveillent les uns les autres — ; et la surveillance qui part des citoyennes et citoyens vers le haut, l'État. Cette dernière est une vigilance démocratique, valorisée depuis la Révolution française, et qui s'exerce par le biais de demandes d'explications publiques des décisions politiques, des demandes de plus de transparence sur les politiques publiques, etc. Depuis plusieurs années, on observe que les gouvernements veulent renforcer les deux premières — la surveillance exercée par l'État et l'autosurveillance — mais veulent affaiblir le contrôle citoyen du pouvoir, des institutions, des agissements des agents de l'État. (...) Cela témoigne aussi de ce que l'on veut faire faire à la population, c'est-à-dire la diviser, l'isoler, la séparer, contraindre les gens au repli sur soi. »⁵³*

51 <https://www.lemonde.fr/blog/bugbrother/2009/01/21/en-2008-la-cnill-a-constate-83-erreurs-dans-les-fichiers-policiers/>

52 <https://usbeketrica.com/fr/article/pourquoi-n-avoir-rien-a-cacher-n-est-pas-une-raison-pour-accepter-la-surveillance-de-masse#:~:text=%C2%AB%20Je%20n'ai%20rien%20%C3%A0,d%C3%A9fenseurs%20de%20nos%20libert%C3%A9s%20num%C3%A9riques.>

53 <https://reporterre.net/Vanessa-Codaccioni-L-Etat-nous-pousse-a-agir-comme-la-police>

Occitanie : tournée du banquet sécuritaire

AVEYRON

La Préfecture de l'Aveyron précise « nous ne disposons pas de statistiques faisant un lien comparatif entre l'installation des dispositifs (de caméras) et l'activité délinquante »⁵⁴.

Laissac 1500 habitant.es et 10 caméras. En 2011 il y aurait eu « des vols réguliers au monument aux morts ». Il faut aussi « protéger les infrastructures photovoltaïques. A un moment donné il faut prendre des mesures ! » déclare un élu. Des panneaux qui sont sur le Foiral à plus de 15 mètres du sol !

Villefranche de Rouergue, 24 caméras en 2014. L'ancien maire Serges Roques annonce fier de lui : « Les caméras nous ont aidés à mettre hors d'état de nuire de nombreux citoyens devenus néfastes pour la ville ». Parlait-il des élu.es de sa majorité ?

La Cavalerie : Le maire Frédéric Rodriguez a installé deux caméras à reconnaissance thermique dans l'école de sa commune pour détecter les gastros et les gripes des enfants. Sur *Europe 1* il déclare vouloir « éviter le rituel d'une prise de température sur le front, le maire le juge trop invasif, (il) a donc opté pour une caméra qui sonnera si elle repère un enfant à la température trop élevée. Le rectorat n'a pas été prévenu, ni même les parents d'élèves ».

Rodez, 41 autorisations ont été donnée par la préfecture. Voici la carte de tous les emplacements de caméras.⁵⁵ Le maire M.Teyssèdre déclare : « Je n'ai pas d'états d'âmes. S'il faut en mettre 200 j'en mettrai 200 ». Pascal Filoé, adjoint à la sécurité rivé à son écran, acquiesce : « Nous pourrions surveiller la foule ». Mais en fait 15 caméras seulement avaient un accord écrit de la préfecture au 30 novembre 2021, et 9 auraient été dans l'illégalité avec un accord seulement oral de la préfecture⁵⁶. Le 22 janvier 2022, Rodez Citoyen, groupe politique opposant à la mairie questionne : « Aucune mention n'est faite non plus d'où en est cette autorisation et pire encore de ce qui a été fait des images filmées entre le 15 octobre et le 30 novembre. Ont-elles été détruites ? Des utilisations en ont-elles été faites ? ». Une caméra nomade est en place dans le quartier St Eloi Ramadier. Une caméra LAPI (à lecture automatisée de plaques d'immatriculations) est en place rue Aristide Briand. En novembre 2021 elle n'aurait reçu qu'une autorisation orale de la préfecture. Tout comme les caméras suivantes: Cité Briand ; cité Touat ; square Subervie ; rue du Terral-place E Calvet ; Boulevard Gally Gambetta ; place Foch ; zach combarel, rue du chapitre.

AUDE

Rennes-Les-Bains : 180 habitant.es et 7 caméras. Une conseillère municipale, Évelyne Codina, se justifie car « cela fait plusieurs années que des néo-ruraux, marginaux, viennent s'installer sur le territoire de la commune »

Coursan : Le maire pavane avec ces 22 caméras « en haute définition, qui lisent les plaques d'immatriculation et sont efficaces la nuit. Elles permettent d'avoir une

54 <https://www.centrepresseaveyron.fr/2018/07/10/laveyron-place-sous-loeil-des-cameras-de-videoprotection,4650465.php>

55 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/rodez-carte-cameras.pdf>

56 <https://www.rodezcitoyen.fr/video-surveillance-rapport-dactivite-2021>

répression plus efficace par rapport aux incivilités telles que les déjections canines, les dépôts d'encombrants ». Enfin du cinéma expérimental !

Castelnaudary, 24 caméras. Le vice-procureur du tribunal de Carcassonne, qualifie la ville de « *Cité de la peur, avec un ramassis d'individus qui sèment la terreur* ».

ARIÈGE

La Tour du Crieu, 3200 habitant.es, 19 caméras, a un maire facétieux, Jean-Claude Crombes : « *La vidéo-protection a remplacé la vidéosurveillance, l'une est faite pour protéger, l'autre pour surveiller. Je blague, c'est peut-être de la sémantique* ».

Lavelanet est la ville la plus équipée en caméras en Ariège. Le maire, Marc Sanchez : « *On compte "mailler" davantage le territoire et peut-être envisager la vidéo-verbalisation afin de répondre aux problèmes (...) de déjections canines* »

HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes, 64 caméras et 7 hauts-parleurs. L' élu Roger-Vincent Calatayud avoue ne pas pouvoir « *certifier qu'elles ont permis d'arrêter des délinquants mais il est certain qu'elles rassurent le citoyen* ».

Lannemezan applique la tolérance zéro pour « *les gens que l'on ne connaît pas* ». En 2 années de covid, à en croire une élue, c'est devenu le Bronx. Selon Zoulikha Chebbah, adjointe en charge de la sécurité, en 2021 « *c'est un véritable flot de délinquance. Il y a des gens qu'on ne connaît pas* »

HÉRAULT

Lunel, 42 caméras. Son maire abdique : « *Il y a des moyens technologiques, on les utilise. Ces solutions, je m'en passerais bien. Mais on ne sait plus comment faire* ».

Béziers : 400 caméras sont reliées à 12 hauts parleurs pour contrôler une tenue non-appropriée, pour vérifier le port des masques mais aussi pour faire la chasse aux déjections canines.

Montpellier, 650 caméras. Yannick Blouin, directeur départemental de la sécurité : « *Pour les manifestations des Gilets Jaunes qui durent depuis un an, il y a comme avantage les caméras piétons qui sont allumées sur les fonctionnaires de police pour bien filmer la réalité du terrain, tout est enregistré avec en bonus un bon maillage des caméras de vidéosurveillance de la Ville de Montpellier, grâce au Centre de supervision urbaine et l'aide précieuse de la police technique et scientifique* » . Toute l'agglo est équipée du logiciel prédictif « *Map Révélation* ». Pour l'alimenter, le collectif Technopolice fondé par La Quadrature du Net explique que la ville communique à la police les enquêtes de victimisation, les interventions des services sociaux, les remontées des bailleurs sociaux, les mises en fourrière, l'absentéisme, l'atteinte aux personnes et aux biens à l'école, les événements d'insécurité provenant des services techniques et ressources humaines. Ce collectif dénonce cette logique : « *Les quartiers les plus pauvres souffrant d'une présence policière excessive se retrouvent souvent sur-représentés dans les statistiques policières. Les algorithmes, qui se fondent sur ces données passées, vont donc les désigner comme lieux où la surveillance doit être*

renforcée, et donc perpétuer les biais existants ».

TARN ET GARONNE

À **Montauban**, 120 caméras et 15 nouvelles pour les écoles. Selon l'adjoint Claude Jean : « *Avec leur zoom très performant, elles pourront voir des petits détails à quelques dizaines de mètres. Ces caméras permettent d'utiliser de l'intelligence artificielle* ». Les flics sont aussi équipés de « Map Révélation », tout comme Agde dans l'Hérault.

TARN

Albi, une centaine de caméras existent en 2021. Le maire, magnanime, explique « *nous avons pris en compte le point de vue de la police* ». L'opposition de gauche (PS-PC-EELV) vote contre cette délibération qui est approuvée par le FN.

À **Castres** le maire Pascal Bugis dénonce la politique pénale laxiste envers les jeunes et justifie ainsi ses 110 caméras.

HAUTE-GARONNE

St Gaudens, 102 caméras. Elles sont utilisées pour dissuader les misérables de « *la rue Victor Hugo où se sont installées des populations plus marginales. La question se pose de savoir si nous n'allons pas devoir installer des caméras de surveillance plus dissuasives.* » « *Il était temps* » lance Yves Louis de la liste St Gaudens Autrement, rassemblant des militant.es PS-PRG-PCF et menée par cet ancien flic. Ou quand même l'opposition de « gauche » fait dans la surenchère...

Toulouse, 545 caméras d'ici 2023. « *On le fait avec discernement, beaucoup de discernement* », selon Emilion Esnault, l'élu en charge du dossier. Cette commune utilise des « caméras parlantes » pour « *s'adresser aux contrevenants* ». La mairie a signé un contrat avec IBM pour équiper 30 caméras d'intelligence artificielle. L'objectif est de générer « *des alertes qui facilite le repérage des anomalies détectées : mouvements de foules, bagages isolés, franchissement de barrières virtuelles en nord de Garonne, déplacement précipités, recherches de formes et de couleur.* ». En janvier 2022, la vidéo-verbalisation est généralisée. Elle permettra de verbaliser les franchissements de ligne blanche, les non port de la ceinture, la circulation de véhicules à moteur sur une piste cyclable ou un couloir de bus, l'usage du téléphone portable au volant. Des radars sonores sont associés à des caméras qui lisent les plaques, infligent 135€ d'amendes à ceux dépassant les 90 décibels. Du discernement donc, beaucoup de discernement.

GARD

Bagnols sur Cèze, 40 caméras et 800 000 euros pour des engins « *en full HD* » dont « *certaines sont pilotables* ». Youpi !

Nîmes 411 caméras. « *Nous sommes prêts : dès que les logiciels [de reconnaissance faciale] seront autorisés, nous les utiliserons* », dixit Richard Tibérino, adjoint à la sécurité. En 2015 est installé le système de reconnaissance de forme Syndex, mis au point par Briefcam. Selon une enquête de *Sciences Critiques*, le logiciel va pouvoir aller chercher des images selon les types et couleurs d'habits. La Métropole demande à s'équiper de caméras permettant « *la détection de présence à l'intérieur d'une aire, d'un mouvement de foule,*

d'une personne au sol, d'un véhicule arrêté dans une zone interdite, le suivi automatique d'un individu, la détection de fumée, la détection de « signature sonore », la détection de maraudage et la détection de véhicule à contresens ».

LOT

Cahors, 40 caméras. Serge Munte, adjoint au maire en charge de la sécurité enquête « *pour localiser un regroupement de marginaux* ».

Figeac, 14 caméras « *à 8 millions de pixels, en couleur, en capacité de lire des plaques d'immatriculation et dotées d'une reconnaissance faciale, de jour comme de nuit (...)* Nous avons même créé un comité d'éthique » ajoute l'élue sans gêne Nathalie Faure.

Souillac, 65 caméras à terme, soit une 1 caméra pour 50 habitant.es, une proportion plus forte qu'à Nice !